

WORLD HEALTH
ORGANIZATION

ORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTÉ

DIX-NEUVIEME ASSEMBLEE MONDIALE
DE LA SANTE



A19/GC/Min/7
13 mai 1966

ORIGINAL : FRANCAIS

DISTRIBUTION RESTREINTE

SECRETARIAT

BUREAU DE L'ASSEMBLEE

SECRETARIAT

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEPTIEME SEANCE

Palais des Nations, Genève

Vendredi 13 mai 1966, à 12 h.35

PRESIDENT : Dr A. SAUTER (Suisse)
Président de l'Assemblée de la Santé

Sommaire

	<u>Page</u>
1. Etat d'avancement des travaux des commissions principales	2
2. Transmission à l'Assemblée de la Santé des rapports des commissions principales	2
3. Programme de travail de l'Assemblée de la Santé	2

Note : Les rectifications au présent procès-verbal provisoire doivent être adressées par écrit au Chef du service des Comptes rendus, bureau A.847, dans les 48 heures qui suivent la distribution de ce document.

1. ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DES COMMISSIONS PRINCIPALES

Les présidents des commissions principales exposent au Bureau l'état d'avancement des travaux de ces commissions.

2. TRANSMISSION A L'ASSEMBLEE DE LA SANTE DES RAPPORTS DES COMMISSIONS PRINCIPALES

Le Bureau décide de transmettre à l'Assemblée de la Santé le troisième rapport de la Commission du Programme et du Budget (document A19/17).

En ce qui concerne le troisième rapport de la Commission des Questions administratives, financières et juridiques (document A19/16), le DIRECTEUR GENERAL signale une omission dans le projet de résolution qui figure sous le point 6 (Bâtiment du Siège).

Le Bureau décide de transmettre ce rapport à l'Assemblée plénière, mais, sur proposition du Président de la Commission des Questions administratives, financières et juridiques, le point 6 serait renvoyé à cette commission pour nouvel examen.

3. PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'ASSEMBLEE DE LA SANTE

Le Bureau fixe le programme des séances du samedi 14 mai et du lundi 16 mai.

Il décide d'autoriser les présidents des commissions principales à fixer à 9 heures l'heure d'ouverture des séances de leur commission, s'ils le jugent nécessaire.

Le DIRECTEUR GENERAL se déclare préoccupé par le retard des travaux de l'Assemblée; à son avis, le Bureau devrait envisager dès sa réunion du lundi de tenir des séances de nuit.

Il est décidé qu'à la séance plénière de l'après-midi, le Président fera une déclaration afin d'attirer l'attention des délégations sur la nécessité d'accélérer les travaux de l'Assemblée.

La séance est levée à 13 h.05.